



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 avril 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-cinquième session

Points 143 et 159 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour

## Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2009/10	1 598 942 200
Dépenses de 2009/10	1 547 855 300
Solde inutilisé de 2009/10	51 086 900
Crédit ouvert pour 2010/11	1 808 127 500
Dépenses prévues pour 2010/11 <sup>a</sup>	1 792 053 800
Montant prévu du solde inutilisé de 2010/11 <sup>a</sup>	16 073 700
Projet de budget du Secrétaire général pour 2011/12	1 708 748 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2011/12	1 694 607 000

<sup>a</sup> Prévisions au 28 février 2011.



## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 32, une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutirait à réduire de 14 141 400 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/740). On trouvera d'autres observations et recommandations dans les paragraphes qui suivent.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent les opérations en général. Dans le présent document, il ne traite que des ressources de la MINUAD et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lors de son examen des propositions du Secrétaire général concernant le budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/740), le Comité consultatif a tenu compte des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de la mission (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II), sur lesquelles il a fait des observations aux paragraphes 64 et 65 du présent rapport. Ses observations relatives au rapport des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix sont publiées sous la cote A/65/782. **Le Comité consultatif réaffirme que les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes doivent être mises en œuvre sans tarder.**

4. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUAD est donnée à la fin du présent rapport.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

5. Par sa résolution 63/258 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 598 942 200 dollars (montant net : 1 573 881 900 dollars) pour le fonctionnement de la MINUAD pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10). La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses de l'exercice considéré se sont élevées à 1 547 855 300 dollars (montant net : 1 520 571 300 dollars), laissant un solde inutilisé d'un montant brut de 51 086 900 dollars (montant net : 53 310 600 dollars), soit 3,2 % de la totalité du crédit ouvert en chiffres bruts.

6. Les crédits ont été sous-utilisés notamment aux rubriques suivantes :

a) Contingents (67 700 500 dollars, soit 13,2 %), en raison essentiellement des dépenses inférieures aux prévisions concernant les rations, qui s'expliquent par : i) un abaissement du plafond des rations fraîches par personne; ii) des frais d'entreposage, de réfrigération et de transport inférieurs à ceux prévus dans le budget; et iii) le remplacement de deux jours de rations fraîches par des rations de réserve pour chaque période de 28 jours. La sous-utilisation des crédits s'explique

également par les dépenses effectives moins élevées que prévu concernant les remboursements des sommes dues au titre du matériel aux pays fournisseurs de contingents, et par les dépenses inférieures aux prévisions concernant les voyages;

b) Unités de police constituées (20 539 000 dollars, soit 29,2 %), en raison essentiellement du montant moins important que prévu des remboursements aux pays fournisseurs d'unités de police constituées des sommes dues au titre du matériel majeur, et des dépenses afférentes aux rations;

c) Personnel recruté sur le plan national (4 255 600 dollars, soit 7,6 %), en raison de dépenses inférieures aux prévisions au titre de la prime de risque, des taux de vacance plus élevés que prévu des postes d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et du taux de change inférieur à celui retenu pour établir le budget de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis;

d) Installations et infrastructures (26 386 900 dollars, soit 10,9 %), en raison essentiellement du montant moins important que prévu des dépenses afférentes aux services de construction (par suite de l'annulation d'un marché) et des remboursements aux pays fournisseurs de contingents des sommes dues au titre du soutien logistique autonome; cette sous-utilisation des crédits est partiellement contrebalancée par les dépenses imprévues qui ont dû être engagées pour l'achat de matériel;

e) Transports aériens (6 432 900 dollars, soit 3,1 %), en raison essentiellement du montant moins important que prévu des dépenses afférentes aux carburants et lubrifiants, résultant du non-déploiement de trois hélicoptères et cinq avions, du coût du carburant d'aviation inférieur à celui retenu pour établir le budget, et des frais d'opération et d'entretien moins importants que prévu;

f) Transmissions (3 100 800 dollars, soit 5,3 %), en raison essentiellement des dépenses inférieures aux prévisions concernant les microterminaux VSAT à faible densité installés dans les postes de police de proximité, l'utilisation des services de téléphone et les remboursements au titre du soutien logistique autonome.

7. Cette sous-utilisation des crédits a été contrebalancée, en partie, par des dépenses plus importantes que prévu aux rubriques suivantes, notamment :

a) Police des Nations Unies (4 711 500 dollars, soit 3,2 %), en raison essentiellement du versement au taux plein de l'indemnité de subsistance (missions) à un effectif moyen de 2 723 agents, contre 1 083 prévus;

b) Personnel recruté sur le plan international (27 738 100 dollars, soit 17,2 %), en raison essentiellement du recrutement plus rapide que prévu du personnel, ayant entraîné un taux de vacance des postes inférieur aux prévisions, ainsi que des dépenses plus importantes concernant les traitements et dépenses connexes par suite de l'application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale;

c) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (379 700 dollars, soit 8,8 %), en raison essentiellement de la comptabilisation de dépenses afférentes à 54 emplois de temporaire qui ont été supprimés;

d) Personnel fourni par des gouvernements (26 700 dollars, soit 11 %), en raison du déploiement plus rapide que prévu du personnel pénitentiaire et du versement au taux plein de l'indemnité de subsistance (missions);

e) Consultants (249 700 dollars, soit 52 %), en raison essentiellement du recours non prévu aux services de consultants pour : i) élaborer une stratégie de partenariat et de mobilisation de fonds pour un projet ferroviaire; ii) concevoir, planifier et exécuter le programme de travail global de dialogue et de consultation Darfour-Darfour; iii) exécuter le contrat de gestion des voyages; iv) concevoir des supports d'information; et v) aider le comité de crise de la MINUAD pour les otages à obtenir la libération de ces derniers en toute sécurité et sans condition. Le dépassement des crédits s'explique également par l'engagement de consultants pour mener des activités de formation additionnelles;

f) Voyages (5 364 700 dollars, soit 117,6 %), en raison des coûts plus élevés que ceux prévus au budget pour les déplacements effectués à l'intérieur et hors de la zone de la mission, résultant notamment du renforcement de l'appui logistique, administratif et technique fourni aux bases d'opérations et du soutien apporté à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation pendant les pourparlers de paix et consultations politiques connexes du processus de paix de Doha;

g) Transports terrestres (4 872 900 dollars, soit 15,5 %), en raison de l'achat non prévu de 78 autocars légers et moyens, de 3 appareils de forage et de compresseurs, de 10 camions de ramassage des ordures, de matériel CarLog et de matériel de fabrication de plaques d'immatriculation;

h) Matériel spécial (3 043 800 dollars, soit 80,4 %), en raison du montant plus important que prévu des remboursements aux pays fournisseurs de contingents des sommes dues au titre du soutien logistique autonome;

i) Fournitures, services et matériel divers (30 748 100 dollars, soit 155,7 %), en raison de l'utilisation non prévue au budget d'un fournisseur de services logistiques pour traiter les envois de matériel appartenant à l'ONU en souffrance à Port-Soudan, du montant supérieur aux prévisions des frais bancaires et coûts des transactions effectuées en dehors de Khartoum, et de l'achat non prévu de tenues de protection et de casques balistiques, reporté de l'exercice 2008/09 par suite de l'expiration du contrat correspondant.

8. Comme indiqué ci-dessus à l'alinéa i) du paragraphe 7, l'Opération a passé au cours de l'exercice un marché avec un fournisseur de services logistiques pour traiter les envois de matériel de l'ONU en souffrance à Port-Soudan. Au paragraphe 92 du rapport sur l'exécution du budget de la MINUAD (A/65/631), le Secrétaire général indique que la valeur de ce marché s'élève à 24 millions de dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que l'Opération avait décidé de faire appel à un sous-traitant parce que ses capacités étaient limitées : les agents en uniforme qu'elle aurait dû redéployer pour escorter les convois routiers n'auraient pas pu s'acquitter de leurs fonctions essentielles, et l'Opération ne disposait que d'un effectif limité de personnel d'appui pour dédouaner et prendre en charge les chargements.

9. Le Comité consultatif a appris également que le marché avait été octroyé à l'issue d'une procédure classique d'appel d'offres, sur la recommandation du Comité des marchés du Siège et du Comité local des marchés, et qu'il prévoyait : les opérations de dédouanement à Port-Soudan et dans tous les grands aéroports soudanais; les transports intérieurs, par la route et le rail (dans la mesure du possible); les opérations de fret à destination des pays voisins et des pays

fournisseurs de contingents et d'effectifs de police; les opérations de fret aérien (en cas d'urgence); la fourniture d'installations d'entreposage; le dédouanement du matériel lourd et son transport à l'intérieur du pays; et des transports fluviaux (qui n'avaient pas été utilisés). Le sous-traitant a assumé l'entière responsabilité des marchandises transportées jusqu'à la livraison à leur destination finale au Darfour. Au 4 avril 2011, un total de 5 150 conteneurs de 25 pieds et de 739 véhicules avaient été dédouanés de Port-Soudan. **Le Comité consultatif compte que la mission, dès lors qu'elle se sera entièrement déployée et fonctionnera de façon autonome, utilisera ses propres moyens pour effectuer les opérations de fret.**

10. Au paragraphe 81 du rapport susmentionné sur l'exécution du budget, le Secrétaire général explique le dépassement des crédits enregistré au cours de l'exercice à la MINUAD par l'achat non prévu de 78 autocars légers et moyens (voir aussi plus haut, à l'alinéa g) du paragraphe 7). Il indique que ces autocars étaient nécessaires pour atténuer les risques de piraterie routière et pour transporter un plus grand nombre de personnes. Lors de son examen du rapport, le Comité consultatif a été informé que la criminalité avait augmenté dans certains secteurs d'activité de la mission du fait notamment du climat d'impunité, car aucun accord de paix n'avait encore été conclu. Un seul modèle étant visé par ces vols – le Land Cruiser « Buffalo » à quatre roues motrices de Toyota –, l'Opération avait décidé en consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité de ne plus employer les véhicules en question dans les zones à risque. Les nouveaux autocars seraient utilisés pour les patrouilles et pour les trajets domicile-travail du personnel. Le Comité constate à ce sujet que le programme de désarmement, démobilisation et réintégration de la MINUAD pour l'exercice 2011/12 prévoit des activités de réduction du banditisme et de la criminalité. **Le Comité consultatif comprend que les missions de maintien de la paix doivent parfois ajuster leurs ressources pour faire face à l'évolution de la situation sur le terrain, et il convient de la nécessité impérieuse d'assurer la sûreté du personnel. Il considère toutefois qu'en l'occurrence la MINUAD, qui dispose de plus de 3 000 véhicules, aurait dû pouvoir réorganiser son parc automobile afin d'utiliser les moyens existants pour procéder aux changements nécessaires.**

11. Dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 et le projet de budget pour l'exercice 2010/11 concernant la MINUAD (A/64/660/Add.13), le Comité consultatif a constaté qu'un certain nombre de produits et d'activités prévus pour l'exercice budgétaire 2008/09 ne s'étaient pas concrétisés, et que les résultats financiers présentaient d'importants écarts par rapport aux indicateurs prévus. Ce qui l'a conduit à insister pour que l'Opération tire les leçons voulues de son expérience passée en matière financière et affiner ses prévisions budgétaires (voir A/64/660/Add.13, par. 11). Le Comité relève que le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 (A/65/631) dénote la même tendance : un nombre important de produits prévus n'ont pas été réalisés ou ne l'ont été que partiellement, et certains postes de dépenses font apparaître des écarts importants par rapport aux prévisions. Il note cependant que dans plusieurs cas des facteurs externes sont mentionnés pour justifier l'incapacité de l'Opération d'atteindre pleinement ses objectifs. Par exemple, pour la composante 1 (processus de paix), le Secrétaire général indique que les progrès dans la mise en œuvre d'une solution politique globale au conflit ont été limités en raison, notamment, du faible soutien reçu par l'Accord de paix pour le Darfour et du fait que les parties au conflit n'avaient conclu aucun nouvel accord (voir A/65/631, par. 37). Il en va de même

pour la composante 2 (sécurité) : l'absence d'accord de paix applicable entre les parties, les retards dans les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration et les restrictions aux déplacements des contingents ont constitué autant de contraintes opérationnelles aux activités prescrites (voir A/65/631, par. 41). **Le Comité consultatif est conscient des difficultés que la MINUAD connaît en termes de planification et de prévision et convient que les facteurs externes invoqués par le Secrétaire général dans son rapport posent des contraintes particulières quant à la réalisation des objectifs. Il n'en espère pas moins que la MINUAD redoublera d'efforts pour mettre en œuvre toutes les réalisations escomptées pour l'exercice 2011/12 dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats.**

12. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### **III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

13. Le Comité consultatif a été informé que le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUAD depuis sa création s'établissait à 6 211 472 000 dollars au 14 mars 2011. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 868 103 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 343 370 000 dollars. Au 21 mars 2011, après comptabilisation d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 330 046 000 dollars (ne couvrant pas les remboursements aux pays fournisseurs de contingents), le solde des liquidités disponibles de l'Opération s'établissait à 791 154 000 dollars.

14. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 31 décembre 2010 42 259 000 dollars étaient dus au titre des contingents et 94 659 000 dollars étaient dus au titre du matériel appartenant aux contingents. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 28 février 2011, 1 333 600 dollars avaient été versés au titre de 55 demandes d'indemnisation depuis la création de la MINUAD; les engagements non réglés s'élevaient à 173 400 dollars et il y avait quatre demandes en instance. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 4 avril 2011 deux de ces demandes avaient été réglées et que des précisions ou une confirmation étaient attendues dans le cas des deux autres. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

15. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2011 les chiffres de l'exercice 2010/11 concernant l'occupation des postes de la MINUAD s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Approuvés<sup>a</sup></i>	<i>Pourvus</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	240	178	25,8
Contingents	19 315	17 773	8,0
Police des Nations Unies	3 772	2 930	22,3
Unités de police constituées	2 660	2 230	16,2
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	1 519	1 106	27,2
Personnel recruté sur le plan national	3 344	2 819	15,7
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Personnel recruté sur le plan international	24	18	25,0
Personnel recruté sur le plan national	14	11	21,4
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	616	460	25,3

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

16. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2010/11 (voir annexe I). Au 28 février 2011, les dépenses s'élevaient à 1 045 328 100 dollars contre des crédits d'un montant brut de 1 808 127 500 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 1 792 053 800 dollars, laissant un solde inutilisé de 16 073 700 dollars.

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

### A. Mandat et résultats prévus

17. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). La prorogation la plus récente de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2011, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1935 (2010). Comme indiqué au paragraphe 2 du rapport sur le projet de budget de la MINUAD (A/65/740), l'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et la sécurité durable au Darfour. Dans le cadre de cet objectif, la MINUAD contribuera, au cours de l'exercice 2011/12, à un certain nombre de réalisations escomptées, telles que présentées dans les tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui comprennent les composantes ci-après : processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement; et appui.

18. Le Secrétaire général indique que la structure hiérarchique de la MINUAD repose sur l'unité de commandement et de contrôle et une chaîne de commandement unique. Comme précisé aux paragraphes 5 à 7 du rapport sur le projet de budget, le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU est chargé de l'administration générale de la Mission, supervise l'exécution de son mandat et assure la gestion et le

fonctionnement de la Mission. Le Représentant spécial conjoint applique les directives stratégiques émanant du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et rend compte, par leur intermédiaire, au Secrétaire général de l'ONU et au Président de la Commission de l'Union africaine. Le commandant de la force et le chef de la police, tous deux nommés par l'Union africaine en consultation avec l'ONU, relèvent du Représentant spécial conjoint et dirigent respectivement les activités militaires et policières de l'Opération hybride.

19. Comme indiqué au paragraphe 8 du rapport sur le projet de budget, les appuis auxiliaires et les structures de commandement et de contrôle de la MINUAD sont fournis par les Nations Unies. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, doté d'effectifs provenant tant de l'ONU que de l'Union africaine, qui a été mis en place à Addis-Abeba, est chargé d'assurer la liaison entre le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU et le Département paix et sécurité de l'Union africaine pour les questions relatives au déploiement de la MINUAD. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, il a noté qu'un examen complet des fonctions et des responsabilités du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination était en cours (voir A/64/660/Add.13, par. 49). Dans le dernier rapport, le Secrétaire général indique que compte tenu de la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de l'intégration de la présence de paix et de sécurité à Addis-Abeba qui en a résulté, les fonctions de représentation exercées par le Mécanisme devraient être modestes. En conséquence, ayant examiné ses fonctions, le Secrétaire général propose de réaffecter un poste de la classe P-5 du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination au Bureau du Chef de Cabinet (voir A/65/740, par. 75 et 76; voir également le paragraphe 40 et l'annexe II ci-après). **Le Comité consultatif prend note de la décision du Secrétaire général d'adapter les effectifs du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination en vue de refléter le niveau des fonctions de représentation qu'il exerce et ne doute pas que d'autres possibilités de réduction des effectifs seront étudiées lorsque le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine sera pleinement opérationnel.**

20. S'agissant de la structure de l'Opération, le Comité consultatif note au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général que la MINUAD est organisée en trois secteurs correspondant aux trois États du Darfour, la gestion et la direction des opérations dans l'ensemble de la zone étant assurées depuis le quartier général de la Mission installé à Al-Fasher. Trois bureaux régionaux, situés à Al-Fasher (dans les locaux du quartier général), Nyala et El Geneina, supervisent et coordonnent les opérations au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, respectivement. L'antenne de Zalingei, qui relève du bureau régional d'El Geneina, coordonne les activités dans son sous-secteur. La MINUAD a également des bureaux dans des sites clés hors du Darfour, notamment un bureau de liaison à Khartoum [dans les locaux de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)], et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination d'Addis-Abeba (voir par. 19 ci-dessus). Le personnel des composantes militaire et de police travaille en étroite liaison et coordination avec la MINUS.

21. Les activités de fond exécutées par la MINUAD au cours de l'exercice 2011/12 sont décrites aux paragraphes 12 à 17 du rapport sur le projet de budget. En particulier, l'Opération mettra l'accent sur les quatre priorités suivantes : a) assurer



la protection des civils, un accès rapide et sans entrave, en toute sécurité, aux organismes humanitaires, et la sûreté et la sécurité du personnel et des activités humanitaires; b) promouvoir le processus de paix et la mise en œuvre d'un accord général et l'instauration d'un cessez-le-feu durable; c) appuyer les activités de promotion de l'état de droit, y compris par le renforcement du système judiciaire et du système pénitentiaire et par le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes; et d) aider l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires dans leurs travaux de relèvement et de reconstruction rapides en assurant la sécurité de la zone. Au paragraphe 11 de son rapport, le Secrétaire général souligne les problèmes continuels auxquels la MINUAD continue de faire face du fait qu'il n'y a toujours pas de règlement d'ensemble, sans exclusive et durable du conflit.

22. Durant l'examen du projet de budget, le Comité consultatif a été informé par le Représentant spécial conjoint que la MINUAD était une mission de maintien de la paix inhabituelle en ce sens qu'elle opérait en l'absence d'un accord de paix applicable. Toutefois, comme indiqué au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général, l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, qui reçoit l'appui de la MINUAD, joue un rôle actif dans le processus de paix, notamment en tirant parti des acquis des conférences de la société civile tenues à Doha et en continuant, en coopération avec la MINUAD, de multiplier les consultations avec la société civile pour aider à trouver un règlement politique global, associant toutes les parties, au conflit du Darfour. Le Comité a été informé également que dans le cadre de préparatifs d'une percée dans les négociations, la MINUAD avait entamé des consultations préliminaires avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine concernant le lancement du processus politique au Darfour, dialogue visant à forger un consensus et à assurer la viabilité d'un accord de paix.

23. Les activités d'appui devant être menées par l'Opération durant l'exercice 2011/12 sont décrites dans le détail dans les paragraphes 18 à 35 du rapport sur le projet de budget. Ces activités comprennent l'achèvement du projet pluriannuel de construction et du plan technique; l'amélioration des arrangements relatifs aux rations et à la gestion des carburants; l'introduction de mesures additionnelles pour surmonter les problèmes chroniques dans les domaines du recrutement et du maintien en service du personnel; la fourniture de liaisons vocales et télématiques ininterrompues dans toutes les zones; et le transport terrestre et aérien du personnel et des marchandises. Le Comité consultatif note au paragraphe 18 du rapport que les activités d'appui entreront dans une phase d'entretien durant l'exercice 2011/12, même si, selon le Secrétaire général, la MINUAD continuera de rencontrer des difficultés spécifiques dans ses activités d'appui du fait de l'aridité du milieu, de la longueur des chaînes logistiques et des lignes de communication et de l'étendue de la zone d'opérations.

24. En ce qui concerne la coopération régionale au niveau des missions, le Secrétaire général indique au paragraphe 38 de son rapport sur le projet de budget que, conformément aux résolutions 1769 (2007) et 1590 (2005) du Conseil de sécurité, un certain nombre d'activités de la MINUAD seront coordonnées étroitement avec celles de la MINUS, que le Conseil a chargée de s'attaquer aux problèmes du Soudan au niveau national. Il note également, au paragraphe 39, que la MINUAD et la MINUS continueront de travailler conjointement sur des questions d'appui commun conformément au mémorandum d'accord fixant les modalités de l'utilisation des services communs qu'elles ont signé le 31 juillet 2008.

25. Les paragraphes 43 à 53 du rapport du Secrétaire général contiennent des informations sur les partenariats et la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. À ce propos, le Comité consultatif note que la MINUAD a procédé à la restructuration du Bureau de liaison pour les affaires humanitaires, qu'elle a rebaptisé Division de la stratégie de protection et de la coordination. De plus, le mandat du Directeur de la Division a été modifié, pour refléter les responsabilités accrues attribuées au Directeur à la suite du reclassement du poste de D-1 à D-2. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le changement de nom visait à mieux distinguer les fonctions et responsabilités de la Division de celles du Coordonnateur résident et humanitaire. Le Comité a été informé en outre qu'une fois recruté le Directeur de la Division serait chargé d'assurer une approche intégrée de la stratégie globale visant à assurer la protection des civils en fournissant des conseils et des formations et en identifiant des solutions originales pour régler les problèmes. Le Directeur assurera aussi la coordination de la stratégie avec l'équipe de pays des Nations Unies et établira des relations de travail étroites avec tous les acteurs concernés.

26. Pendant qu'il examinait le projet de budget pour la MINUAD, le Comité consultatif a été informé que la stratégie globale pour la protection des civils visait à fournir des conseils opérationnels sur la mise en œuvre du mandat de l'Opération en matière de protection. Les principales composantes de la stratégie étaient les suivantes : faire en sorte que le Gouvernement, les groupes armés et les autres acteurs non étatiques s'acquittent de leurs responsabilités s'agissant de protéger les civils conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme; protéger les civils contre les actes de violence physique; assurer la liberté d'accès aux groupes de population à risque; et empêcher les violations des droits de l'homme et offrir une réponse effective, en particulier pour les femmes et les enfants.

## **B. Ressources nécessaires**

27. Le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice financier 2011/12 s'élève à 1 708 748 400 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 680 586 600 dollars), soit une diminution de 99 379 100 dollars ou 5,5 % en chiffres bruts par rapport à l'exercice financier précédant (1 808 127 500 dollars). Le projet de budget prévoit le déploiement de 260 observateurs militaires, de 19 295 militaires, de 3 772 membres de la Police des Nations Unies, de 2 660 membres des unités de police constituées, de 1 289 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 3 381 administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national, dont 37 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de 616 Volontaires des Nations Unies et de 6 agents fournis par le Gouvernement. On trouvera à la section III (par. 155 à 158) du rapport du Secrétaire général (A/65/740) une analyse des variations.

28. Les besoins estimatifs pour l'exercice 2011/12 reflètent des gains d'efficacité d'un montant de 17 086 000 dollars dus à la réduction des moyens aériens de l'Opération (2 avions, 1 L-100 et 1 IL-76 et 5 hélicoptères, 4 MI-35 et 1 MI-8MTV). Selon le Secrétaire général, la réduction a été rendue possible par la création du Centre régional de services d'Entebbe (Ouganda). Durant l'examen du projet de budget pour la MINUAD pour l'exercice 2011/12, toutefois, le Comité consultatif a été informé que ni l'avion L-100 ni les quatre hélicoptères MI-35

n'avaient été déployés dans la zone de la Mission, et que si le Centre de contrôle s'attachait principalement à planifier le mouvement du personnel et du matériel entre les missions dans la région, les hélicoptères militaires de l'Opération étaient fournis au titre d'arrangements pris en vertu de lettres d'attribution qui interdisaient de les utiliser en dehors de la zone de la Mission.

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le concept d'appui du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements prévoyait l'exploitation optimale des ressources de transport stratégiques intégrées et régionales par six missions (MINUAD, MINUS, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, Bureau intégré des Nations Unies au Burundi et Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine). En conséquence, la MINUAD a été en mesure de tirer parti de l'utilisation d'aéronefs ne relevant pas du Centre de contrôle intégré et d'un contrat de transport de fret régional pour satisfaire ses besoins en matière de transport sans avoir à sous-traiter ces services au coup par coup. Cela devait permettre de réaliser des économies (voir aussi A/65/743, par. 87). À l'heure actuelle, deux vols hebdomadaires relient régulièrement Entebbe et Al-Fasher pour transporter le personnel de la MINUAD. Le Centre de contrôle effectuait aussi des vols pour la relève des contingents pour la MINUAD (10 relèves devaient être assurées entre avril et août 2011 au moyen d'appareils basés à Entebbe) et sur demande il coordonnerait l'appui en matière de transport lourd. Le Comité consultatif a été informé également que la MINUAD considérait qu'un avion de type IL-76 suffirait pour satisfaire ses besoins de transport lourd durant l'exercice, étant donné qu'elle comptait être déployée à 90 % à la fin de l'exercice 2010/11.

## 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12<sup>a</sup></i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	240	260	20
Contingents	19 315	19 295	(20)
Police des Nations Unies	3 772	3 772	–
Unités de police constituées	2 660	2 660	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

30. Les besoins estimatifs en militaires et personnel de police pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élèvent à 782 231 400 dollars, soit une augmentation de 7 941 000 dollars ou 1 % par rapport aux 774 290 400 dollars alloués pour 2010/11. Cette variation est principalement due à une augmentation de 1 213 100 dollars, ou 10,6 %, au titre des observateurs militaires, résultant du déploiement de 20 observateurs militaires supplémentaires et de l'application d'un coefficient délais de déploiement plus faible, ainsi qu'à une augmentation de 13 052 400 dollars, soit 7,8 %, au titre de la Police des Nations Unies, essentiellement imputable à la baisse du coefficient délais de déploiement (voir par. 31 ci-après), partiellement compensée par la baisse des crédits demandés au titre des contingents et des unités de police constituées (qui ont respectivement diminué de 3 353 400 dollars, ou 0,6 %, et 2 971 100 dollars, ou 4 %),

principalement due à la diminution des crédits demandés au titre des rations et des remboursements aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au titre du matériel majeur appartenant aux contingents. D'après le Secrétaire général, l'ajustement de la composition des effectifs de la composante militaire (qui comptera 20 observateurs de plus et 20 contingents de moins) vise à en améliorer l'efficacité globale (voir A/65/740, par. 14).

31. Les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 se fondent sur des coefficients délais de déploiement de 10 % pour les observateurs militaires, de 8 % pour les contingents, de 10 % pour la Police des Nations Unies et de 10 % pour les unités de police constituées, contre 12 %, 12 %, 17 % et 16 %, respectivement, lors de l'exercice précédent.

32. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2011, sur les 3 772 policiers que comportait l'effectif autorisé, 2 930, soit 77,7 %, avaient été déployés (voir le tableau du paragraphe 15 plus haut). Toutefois, lorsqu'il a examiné le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2011/12, le Comité a été informé que l'Opération avait des difficultés à obtenir des visas pour les membres de la Police des Nations Unies qui n'étaient pas arabophones. Le Comité consultatif a ensuite été informé qu'au 27 avril 2011, 1 077 demandes de visa étaient en cours d'examen. **Compte tenu du stade de déploiement de la Police des Nations Unies, ainsi que des délais d'obtention des visas susmentionnés, le Comité consultatif recommande que soit appliqué un coefficient délais de déploiement de 17 % pour la Police des Nations Unies et non de 10 % comme celui qu'a retenu le Secrétaire général.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	1 519	1 267	(252)
Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	3 344	3 366	22
Emploi de temporaire <sup>b</sup>	38	37	(1)
Volontaires des Nations Unies	616	616	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

33. Les ressources nécessaires au titre du personnel civil pour l'exercice 2011/12 s'élèvent à 291 295 600 dollars, ce qui représente une diminution de 65 427 900 dollars, soit 18,3 %, par rapport aux 356 723 500 dollars alloués pour l'exercice 2010/11. Cette diminution globale résulte : a) d'une diminution de 53 756 000 dollars, soit 20,5 %, au titre du personnel recruté sur le plan international, essentiellement due à la baisse des crédits demandés au titre des traitements, y compris de l'ajustement de poste et des contributions du personnel, qui découle notamment de l'application de la nouvelle méthode de calcul des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international, compte tenu des ajustements apportés en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale; b) d'une diminution des dépenses de 16 230 600 dollars, ou 24,7 %, au titre du personnel recruté sur le plan national, essentiellement imputable à la baisse des taux de change prévus entre la monnaie locale et le dollar des États-Unis au cours de l'exercice, en partie

compensée par c) une augmentation de 3 607 100 dollars, ou 14,6 %, au titre des Volontaires des Nations Unies, principalement due à l'application d'un taux de vacance de poste plus faible (voir par. 34 ci-après) et aux crédits supplémentaires demandés au titre des indemnités pour congé de détente, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale; et d) une augmentation de 951 600 dollars, ou 21,5 %, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), principalement due aux crédits supplémentaires demandés au titre du personnel recruté sur le plan international en raison de l'application d'un taux de vacance de poste plus faible (voir par. 34 ci-après).

34. Les taux de vacance de poste suivants ont été appliqués aux dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2011/12 : 15 % pour le personnel recruté sur le plan international (contre 25 % pour l'exercice précédent); 30 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 20 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national (comme pour l'exercice précédent); 20 % pour les Volontaires des Nations Unies (contre 25 % pour l'exercice précédent); et 10 et 25 % pour les emplois de temporaire recruté sur les plans international et national, respectivement (contre 20 % pour ces deux catégories lors de l'exercice précédent).

35. Comme indiqué au paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi sur le terrain, les prévisions budgétaires de la MINUAD tiennent compte du projet de suppression de 199 postes de fonctionnaire et emplois de temporaire recruté sur le plan international et du projet de transformation de 55 postes d'agent et emplois de temporaire du Service mobile recruté sur le plan international en postes d'agent et emplois de temporaire des services généraux recruté sur le plan national (voir par. 42 et 43 ci-après). Les taux de vacance de poste du personnel recruté sur les plans international et national ont été modifiés en conséquence (voir par. 34 plus haut). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que, sur les 254 postes et emplois de temporaire qu'il était prévu de supprimer/transformer, 180 étaient vacants depuis plus d'un an. **Les vœux et observations du Comité consultatif à propos de l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale figurent dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

36. Dans le rapport sur l'exécution du budget comme dans le rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général évoque les difficultés qu'a rencontrées la MINUAD pour recruter et conserver du personnel qualifié, notamment en raison des conditions de vie éprouvantes et de l'isolement dans la zone de mission, ainsi que des problèmes de sécurité (certains secteurs de l'Opération en sont encore à la phase IV) (voir A/65/631, par. 17, et A/65/740, par. 28). À cet égard, le Comité consultatif note que, suite à une constatation du Bureau des services de contrôle interne concernant le manque de personnel, la MINUAD a pris diverses mesures pour attirer de nouvelles recrues, notamment en lançant des campagnes d'information, en offrant des incitations financières supplémentaires pour retenir le personnel en poste et en apportant des améliorations aux équipements collectifs (voir A/65/740, sect. V.D). Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que la proposition d'une allocation pour situation particulièrement difficile au Darfour, semblable à celle qui est attribuée au personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en

Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, avait été écartée par la Commission de la fonction publique internationale.

37. **Compte tenu des importantes ressources mobilisées aux fins de la procédure de recrutement, le Comité consultatif est particulièrement préoccupé par le nombre de lauréats qui ont décliné des offres d'emploi : comme indiqué au paragraphe 28 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/65/740), à la date de janvier 2011, 242 candidats au total avaient décliné des offres d'emploi et 416 personnes avaient quitté la Mission; depuis sa création, l'Opération enregistre donc un taux de rotation moyen de 10 membres du personnel par mois.** Lorsqu'il a examiné le projet de budget de la MINUAD, le Comité a été informé que l'Opération envisageait d'associer des conseillers du personnel à la procédure de recrutement afin de s'assurer que les candidats auxquels des postes sont offerts sont capables de supporter des conditions de travail éprouvantes et qu'ils sont disposés à le faire.

38. **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises et prévues pour régler les problèmes de recrutement que connaît la MINUAD. Toutefois, lorsque l'Opération aura été entièrement déployée, il sera encore plus important de veiller à ce qu'elle soit dotée d'effectifs civils suffisants pour que toutes les activités prescrites puissent être exécutées de manière efficace et rationnelle. En conséquence, le Comité engage instamment la MINUAD, ainsi que les départements compétents du Siège, à réfléchir à des mesures supplémentaires pour recruter et conserver du personnel qualifié, notamment en perfectionnant les équipements collectifs, en mettant des logements adéquats à la disposition de tous les membres du personnel civil et en fournissant aux membres du personnel des services sociaux et d'accompagnement spécifiquement conçus pour les aider à faire face aux conditions éprouvantes et à l'isolement. Le Secrétaire général devrait rendre compte des résultats de ces actions dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget. Par ailleurs, comme il l'a indiqué dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (voir A/65/743, par. 49), le Comité consultatif estime qu'il faudrait envisager de mener une campagne ciblée de recrutement pour les missions telles que la MINUAD, où un grand nombre de candidats continuent de refuser les offres de recrutement. Le Comité a formulé des observations plus détaillées sur les questions concernant le recrutement, ainsi que le maintien et le bien-être du personnel en poste, dans le cadre de son rapport général cité plus haut.**

#### **Recommandations relatives aux postes/emplois de temporaire**

39. Le Secrétaire général propose d'opérer une diminution globale nette des effectifs de la MINUAD de 231 postes et emplois de temporaire, dont une diminution nette de 252 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 1 emploi de temporaire, compensée par une augmentation nette de 22 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. Cette diminution globale nette de 231 postes et emplois de temporaire résulterait de la création envisagée de 23 postes et emplois de temporaire et de la suppression envisagée de 254 postes et emplois de temporaire. Le Secrétaire général propose en outre de transférer/réaffecter 166 postes/emplois de temporaire. Un récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs proposées figure à l'annexe II du présent rapport.

### Transferts/réaffectations

40. Comme indiqué au paragraphe 39 plus haut, le Secrétaire général propose actuellement 166 transferts et réaffectations au total (dont on trouvera un récapitulatif détaillé à l'annexe II). Le Comité consultatif note, entre autres, qu'il est proposé de transférer l'ensemble du Groupe de la gestion des installations (145 postes et emplois de temporaire) de la Section du génie à la Section des services généraux. D'après le Secrétaire général, ce transfert du Groupe à la Section du génie, approuvé pendant l'exercice 2010/11, s'est avéré extrêmement difficile à mettre en œuvre en raison de la charge de travail à laquelle la section doit faire face. Pour étayer sa proposition, le Secrétaire général affirme qu'une séparation claire des responsabilités entre les activités de construction et les gros travaux d'entretien, d'une part, et la gestion desdites installations, de l'autre, permettra d'obtenir une structure plus efficace, plus rationnelle et plus solide (voir A/65/740, par. 115, 116 et 121). Le Comité note également que, comme indiqué au paragraphe 19 plus haut, à la suite de l'examen conduit après la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Secrétaire général propose également de réaffecter un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination au Bureau du Chef de cabinet (voir A/65/740, par. 63 et 76). En outre, dans le cadre de la Stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé de transférer/réaffecter 11 postes au Centre régional de services d'Entebbe (voir A/65/740, par. 131 à 135; voir aussi par. 56 et 57 ci-après). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général.**

41. En ce qui concerne spécifiquement la réaffectation envisagée d'un poste (D-1) de conseiller principal pour la sécurité, de la Section de la sécurité et de la sûreté au Bureau du Chef de cabinet, où le titulaire assurera les fonctions de chef de cabinet adjoint (par. 59 à 61 et 126 à 128), ayant demandé des précisions sur la question, le Comité consultatif a été informé que cette proposition faisait suite à une recommandation formulée à l'issue d'une réunion des chefs des composantes Affaires politiques et des chefs de cabinet de la Mission tenue en juillet 2010, à laquelle il a été pris acte de la nécessité de créer des postes de chef de cabinet adjoint pour les missions de grande envergure afin, notamment, que les chefs de cabinet puissent s'acquitter de leurs responsabilités fonctionnelles et assurer une gestion efficace. Le Comité a par ailleurs été informé qu'à la MINUAD, le Chef de cabinet avait d'importantes responsabilités et était notamment chargé de superviser et coordonner les activités d'un nombre particulièrement élevé de sections/composantes. Le Comité a également été informé que le poste de conseiller principal pour la sécurité n'avait jamais été pourvu. **Compte tenu de la charge de travail exceptionnellement lourde du Chef de cabinet de la MINUAD, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce qu'un poste (D-1) de conseiller principal pour la sécurité soit réaffecté de la Section de la sécurité et de la sûreté au Bureau du Chef de cabinet pour que le titulaire y assure les fonctions de chef de cabinet adjoint. Le Comité souligne toutefois que la recommandation qu'il formule en l'espèce ne devrait pas constituer un précédent.**

### Transformations

42. Comme indiqué au paragraphe 35 plus haut, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose de transformer 55 postes d'agent et emplois de temporaire du Service mobile recruté sur le plan international en postes d'agent et emplois de temporaire des services généraux

recruté sur le plan national (on trouvera un récapitulatif détaillé de ces propositions à l'annexe II). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transformations proposées par le Secrétaire général.**

### Suppressions

43. Le Secrétaire général propose de supprimer 231 postes et emplois de temporaire (on trouvera un récapitulatif détaillé de ces propositions à l'annexe II), dont 199 seraient supprimés en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale (voir par. 35 plus haut). En outre, 30 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Division de la police seraient supprimés car il est envisagé de déployer un plus grand nombre de policiers arabophones (voir A/65/740, par. 85), et 2 postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement seraient supprimés car les montants prévus ont diminué du fait des restrictions que la situation en matière de sécurité impose aux déplacements des fonctionnaires (voir A/65/740, par. 98). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions proposées par le Secrétaire général.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2010/11</i>	<i>Montant proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
677 113 600	635 221 400	(41 892 200)

44. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élève à 635 221 400 dollars, ce qui représente une diminution de 41 892 200 dollars, soit 6,2 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. Cette diminution est essentiellement due à la baisse des dépenses prévues au titre des consultants, des installations et infrastructures, des transports terrestres, ainsi que de l'informatique et des services médicaux, en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages, des transports aériens et des fournitures, services et matériel divers.

#### *Voyages*

45. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des voyages pour l'exercice 2011/12 s'élève à 4 684 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 198 800 dollars, soit 4,4 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. Au paragraphe 174 de son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique que cette variation tient principalement à une augmentation de 13 % des crédits demandés au titre des voyages à l'extérieur de la zone de la Mission. Le Comité consultatif note, en particulier, que ces ressources supplémentaires serviraient à des missions de médiation pour parvenir à un règlement global du conflit au Darfour associant toutes les parties, notamment au soutien à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation durant les pourparlers de paix et les consultations politiques y afférentes du processus de paix de Doha, et à l'organisation de réunions avec les différents partenaires régionaux et internationaux. **Compte tenu de l'importante augmentation des crédits**



**demandés au titre des voyages à l'extérieur de la zone de la Mission, le Comité consultatif espère que la MINUAD contrôlera de près les dépenses effectuées au titre des voyages au cours de l'exercice.**

*Installations et infrastructures*

46. Les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2011/12 s'élèvent à 181 327 400 dollars, ce qui représente une diminution de 41 931 600 dollars, soit 18,8 %, par rapport aux 223 259 000 dollars alloués pour l'exercice précédent. Comme indiqué aux paragraphes 176 et 177 du rapport sur le projet de budget, cette variation est principalement imputable à la baisse des crédits demandés au titre : a) des services de construction résultant de l'achèvement prochain des projets pluriannuels; b) de l'acquisition de matériel connexe, comme des installations préfabriquées, des réservoirs d'eau, des fosses septiques et des générateurs, puisque l'essentiel du matériel nécessaire sera acquis avant le début de l'exercice budgétaire; et c) des remboursements aux gouvernements fournisseurs de contingents militaires et de forces de police au titre du matériel de soutien logistique autonome. Les prévisions de dépenses pour les services de construction tiennent compte des investissements considérables qui ont été financés ces dernières années ainsi que de la stratégie de l'Opération consistant à employer des ressources internes et des moyens militaires. Le Comité consultatif note, en particulier, que l'Opération a décidé d'employer des ressources internes pour exécuter le reste de ses projets de construction en partie parce qu'un contrat de construction d'une valeur estimée à 31,8 millions de dollars a été annulé pendant l'exercice, en raison de l'incapacité du sous-traitant à mobiliser les ressources requises et à régler les problèmes logistiques liés à l'éloignement des chantiers de construction, à l'insécurité et au manque d'infrastructure (voir A/65/631, par. 23).

47. Au paragraphe 18 de son rapport sur le projet de budget de la MINUAD, le Secrétaire général indique que la construction des infrastructures essentielles – bureaux et logements – est désormais presque terminée. Toutefois, le Comité consultatif note dans le rapport que le projet pluriannuel de construction de l'Opération continue d'être fortement ralenti par des problèmes logistiques et qu'en conséquence, le plan à long terme, qui devait initialement être achevé en 2009/10, a été reporté sur 2010/11 et 2011/12. D'après le Secrétaire général, à la fin de l'exercice 2010/11, la MINUAD aura construit 26 des 36 camps militaires prévus, 13 des 19 camps prévus pour les unités de soutien militaire et 13 des 19 camps prévus pour les unités de police constituées, ainsi que 42 des 70 centres de police de proximité prévus. La construction des 10 camps militaires, des 6 camps militaires auxiliaires, des 6 camps pour les unités de police constituées et des 28 centres de police de proximité restants sera menée à bien pendant l'exercice 2011/12. Le Secrétaire général indique également que l'aménagement de voies goudronnées dans les quatre camps géants et de routes de desserte gravillonnées entre les 15 bases d'opérations et les grands axes routiers a débuté en 2009/10 et se poursuivra en 2011/12. Par ailleurs, la construction de terminaux, d'aires de trafic et de voies de circulation dans les aéroports d'Al-Fasher, de Nyala et d'El Geneina, ainsi que l'aménagement des hélistations qui permettront aux appareils de la MINUAD de se poser sans danger dans les sites isolés sont en cours et se poursuivront également pendant l'exercice budgétaire. **Le Comité consultatif a pris note du grand nombre de projets de construction et de chantiers à exécuter au cours de l'exercice, ainsi que des difficultés logistiques et des retards qu'a rencontrés**

**l'Opération au cours de l'exercice. Le Comité compte que la MINUAD surveillera tous les projets de construction et les chantiers de près pour veiller à ce qu'ils soient achevés comme prévu d'ici à la fin de l'exercice 2011/12.**

48. Dans le rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général indique que le manque d'eau au Darfour demeure une vive préoccupation pour la MINUAD (voir A/65/631, par. 24). En conséquence, les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2011/12 comprennent des ressources visant à produire et conserver des ressources en eau pour fournir de l'eau potable en quantité suffisante au personnel militaire et civil et de police. Dans son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique que, au cours de l'exercice, la Mission améliorera son programme de gestion des eaux usées en vue de combler 50 % seulement de ses besoins en eau à l'aide des sources souterraines, qu'elle continuera d'installer des stations d'épuration des eaux usées, qu'elle construira des structures de rétention d'eau, notamment un barrage en terre et trois réservoirs pour améliorer la conservation des eaux, recueillera l'eau de pluie dans les quatre camps géants et lancera un programme de surveillance des eaux souterraines qui consistera, entre autres, à mettre en place des bases de données afin de promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources en eau. En même temps, pour trouver de nouvelles sources d'eau, la Mission étudiera 20 sites et percera 28 nouveaux trous de sonde (voir A/65/740, par. 25). **Le Comité consultatif prend note des mesures que l'Opération a envisagées pour assurer la viabilité de son approvisionnement en eau.**

#### *Communications*

49. Le montant estimatif des dépenses au titre des communications pour l'exercice 2011/12 s'élève à 51 743 900 dollars, ce qui représente une diminution de 1 996 700 dollars, soit 3,7 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. Comme indiqué aux paragraphes 183 et 184 du rapport du projet de budget, cette variation est principalement imputable à la baisse des crédits demandés pour l'acquisition de matériel de communication, opération qui devrait se conclure en grande partie durant l'exercice 2010/11. Cette baisse des crédits demandés est en partie compensée par des demandes de crédits supplémentaires pour les services d'appui aux communications, les remboursements aux gouvernements fournisseurs de contingents et de forces de police au titre du matériel de soutien logistique autonome, les pièces de rechange et les services d'information.

50. Lors de son examen du rapport sur l'exécution du budget de la MINUAD pour l'exercice 2009/10, le Comité consultatif s'est dit préoccupé par l'incapacité de l'Opération à réaliser un produit prévu concernant l'appui et la maintenance de quatre stations de radiodiffusion FM car les licences nécessaires n'avaient pas été délivrées [voir A/65/631, réalisation escomptée 5.1, produits prévus (communications)]. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a appris que, pour que ses activités en pâtissent moins, l'Opération avait conclu un accord intérimaire qui l'autorisait à diffuser des émissions non censurées sur les stations de radiodiffusion publiques existantes. **Compte tenu de l'importance des activités d'information, en particulier des émissions radiophoniques, pour la réussite des activités prescrites de l'Opération, le Comité consultatif engage vivement la MINUAD à poursuivre ses efforts afin d'obtenir des licences pour diffuser en FM le plus rapidement possible.**

*Gestion des carburants*

51. Au paragraphe 23 de son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique que, pour améliorer la gestion des carburants, la MINUAD a renoncé aux contrats clefs en main pour l'approvisionnement en carburant, et a introduit, en juillet 2010, un système qui permet d'enregistrer et de contrôler sa consommation de carburant. Ce système, dont la mise en place en quatre étapes devrait s'achever d'ici au 31 décembre 2011, s'appliquera aux véhicules, aux groupes électrogènes, aux aéronefs et aux carburants et lubrifiants. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que ce système, qui devait constituer un mécanisme de contrôle interne pour renforcer l'application du principe de responsabilité, consistait en une base de données comportant des valeurs de référence pour mesurer automatiquement la consommation de carburants par ordinateur et signaler automatiquement les anomalies. Le Secrétaire général indique également que le système CarLog sera installé dans tous les véhicules au quartier général, à Khartoum, et dans les postes de commandement de secteur afin de vérifier la consommation de carburant des véhicules. **Le Comité consultatif prend acte des mesures supplémentaires que la MINUAD a prises pour enregistrer et contrôler la consommation de carburants et veut croire que celles-ci amélioreront l'efficacité et l'efficience de ses activités de gestion des carburants. Des informations sur les résultats obtenus devraient être fournies dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2011/12.**

*Gestion des rations*

52. Lors de son examen du projet de budget de la MINUAD, le Comité consultatif a été informé que le plafond des rations par personne et par jour était de 13,36 dollars à la MINUAD, alors qu'il s'établissait à 7,07 dollars à la MINUS. Le Comité a en particulier été informé que le coût réel moyen de la nourriture à la MINUAD était inférieur à celui de la MINUS (4,91 dollars contre 5,34), mais que les frais de transport étaient beaucoup plus élevés (7,51 dollars contre 1,66) du fait du mode de transport utilisé (30 % par voie aérienne et 70 par route), des contraintes liées à l'infrastructure, des distances couvertes, des délais de livraison et de la situation qui prévaut au Darfour en matière de sécurité. Afin de remédier à ce problème, la MINUAD avait pris des mesures pour que les rations ne soient acheminées que par route et pour dispenser une aide et des conseils aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police afin d'améliorer les modalités de stockage et le contrôle qualité. L'Opération avait en outre décidé de mettre en place un programme de rations basé sur des menus, offrant une plus grande souplesse, tenant compte des préférences alimentaires et lui permettant, ainsi qu'aux contingents de contrôler que les rations commandées et consommées répondent effectivement aux besoins. Comme indiqué au paragraphe 22 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget, le contrat de fourniture de rations à long terme qui court jusqu'en avril 2012 sera donc réexaminé. **Le Comité consultatif se félicite des mesures que la MINUAD a prises pour faire face au coût élevé des rations et prend note de l'effet de ces mesures sur les prévisions budgétaires pour l'exercice 2011/12 (voir par. 30 plus haut). Des informations sur le nouveau contrat de fourniture de rations devraient être fournies dans le prochain projet de budget.**

*Projets à effet rapide*

53. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2011/12 s'élèvent à 4 millions de dollars; ce montant, identique à celui qui avait été alloué pour l'exercice précédent, devrait couvrir la mise en œuvre de 160 projets. Comme indiqué au paragraphe 152 du rapport sur le projet de budget de la MINUAD, suite à une évaluation détaillée des besoins pour les projets à effet rapide conduite en application de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, il a été établi qu'un programme renouvelé de projets à effet rapide était essentiel au renforcement de la confiance, de l'appui et de la bonne volonté au sein des populations locales. L'apport de ces projets à l'intégration et à la cohésion sociales ainsi qu'aux infrastructures collectives permettra à la Mission de mieux contribuer à la paix attendue au Darfour. D'après le Secrétaire général, à brève et moyenne échéance, les projets à effet rapide viseront à permettre une progression dans le processus national de relèvement, une amélioration de l'accès aux régions rurales et isolées, la consolidation des fonctions relevant de l'état de droit, la fourniture d'un appui aux autorités locales et à la société civile dans les domaines de l'éducation, de l'autonomisation des femmes, de la santé, de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la formation et du renforcement des capacités, et la création de possibilités d'emploi à court terme dans les collectivités vulnérables. À mesure que le processus de paix au Darfour progressera, les projets à effet rapide contribueront à la création d'un climat propice à renforcer la confiance.

54. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif s'est vu remettre un tableau indiquant l'état d'avancement des projets à effet rapide des quatre derniers exercices (voir annexe III). **Le Comité s'inquiète du faible taux d'exécution des projets à effet rapide enregistré ces dernières années : pendant l'exercice 2007/08, 42 des 43 projets approuvés ont été menés à bien, mais, en 2008/09 et 2009/10, seuls 55 des 128 projets approuvés et 10 des 204 projets approuvés ont été achevés, respectivement, et, à ce jour, aucun des 106 projets approuvés pour l'exercice 2010/11 n'ont été exécutés.** À cet égard, le Comité note que, dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes a également appelé l'attention sur le faible taux d'exécution des projets à effet rapide à la MINUAD (voir A/65/5 (Vol. II), par. 100).

55. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a appris que la lenteur de l'exécution était principalement imputable à la précarité de la situation en matière de sécurité et à la médiocrité des infrastructures, qui ont entravé l'accès aux sites des projets, ainsi qu'aux capacités limitées des partenaires d'exécution locaux. Pour surmonter ces difficultés, l'Opération avait lancé un programme de formation approfondie à l'intention du personnel civil, militaire et de police afin d'en renforcer les capacités de suivi et d'évaluation et elle procédait également à une simplification des procédures administratives et financières. **Le Comité consultatif prend acte des difficultés spécifiques que rencontre la MINUAD pour mettre en œuvre des projets à effet rapide, mais souligne l'importance que ces projets revêtent pour améliorer les relations entre l'Opération et la population locale. Le Comité compte que la MINUAD ne ménagera aucun effort pour exécuter tous les projets en suspens et prévus dans les meilleurs délais.**

## Questions diverses

### *Centre régional de services d'Entebbe*

56. Le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a décidé, dans le cadre de la stratégie mondiale d'appui aux missions, de créer un centre régional de services à Entebbe (Ouganda) dans le but de regrouper dans un centre régional autonome les fonctions d'administration et d'appui de missions relativement proches les unes des autres. Comme indiqué au paragraphe 41 du projet de budget de la MINUAD, il a été décidé à titre expérimental de transférer les quatre fonctions suivantes au Centre régional de services : contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, mise en place d'un centre régional de formation et de conférences et établissement du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

57. En application de la résolution susvisée, les cadres de budgétisation axée sur les résultats du Centre régional de services ainsi que la part des coûts prévus pour le Centre au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2011/12 qui est à la charge de la MINUAD figurent dans la composante 5 du projet de budget (voir A/65/740, sect. I.E et II.J). Les dépenses prévues pour la MINUAD pour 2011/12 au titre du Centre se montent à 3 385 400 dollars au total, dont 1 175 400 dollars représentent le coût de 11 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 4 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux), les 2 210 000 dollars restants correspondant aux dépenses opérationnelles. Le Comité consultatif note que les 11 postes susmentionnés doivent tous être pourvus par redéploiement ou réaffectation à partir d'autres sections de l'Opération (voir annexe II). **Le Comité consultatif ne fait aucune objection aux propositions du Secrétaire général relatives à la part revenant à la MINUAD des coûts prévus pour le Centre régional de services d'Entebbe au titre des postes et des autres objets de dépense (voir également par. 40 ci-dessus). Les observations et recommandations détaillées du Comité sur le rôle et les fonctions du Centre régional de services d'Entebbe figurent dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir A/65/743, sect. III.D).**

### *Détection des mines et déminage*

58. Les ressources prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 représentent 10 715 000 dollars et permettront de financer les postes de temporaire recruté sur les plans international et national (2 250 700 dollars), des contrats pour l'inspection des routes et la neutralisation des explosifs et des munitions (6 500 000 dollars), les frais de voyages (389 200 dollars) et des dépenses de fonctionnement diverses – achat de matériel, de carburant, assurance, entretien des véhicules et communications, frais d'administration et achat de fournitures, notamment (818 200 dollars). Elles comprennent également un montant de 756 900 dollars destiné à couvrir les honoraires d'un partenaire d'exécution au titre de l'appui à la gestion et aux services (voir A/65/740, par. 149). Durant l'exercice considéré, les services relatifs aux mines comprennent des évaluations générales des dangers liés à la présence d'explosifs dans 297 villages du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest, des évaluations d'urgence des engins non explosés sur 390 kilomètres carrés, un levé de 5 000 kilomètres de routes et de chemins susceptibles d'être minés,

et la démolition de 600 engins non explosés (voir A/65/740, produits au titre de la réalisation escomptée 2.1).

59. S'agissant en particulier de la sensibilisation au danger des mines, le Comité consultatif prend note des activités prévues, notamment des activités de sensibilisation aux risques inhérents aux engins non explosés et de formation à l'intention de 80 000 civils au Darfour en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et la mise en œuvre de programmes de formation de formateurs destinés à 260 enseignants et notables afin de disposer de personnes de référence chargées de la sensibilisation aux dangers des mines à l'échelon local dans les zones reculées du Darfour (voir A/65/740, produits au titre de la réalisation escomptée 2.1). À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'étant donné des problèmes de sécurité qui continuaient de se poser dans diverses régions du Darfour et provoquaient des déplacements de population, la formation aux risques inhérents aux engins non explosés était dispensée aux individus dont les activités quotidiennes étaient affectées par la présence de ces engins. La majorité des programmes de sensibilisation ont été exécutés sur les sites opérationnels et dans les camps de personnes déplacées situés à la périphérie des grandes villes (par exemple, Al-Fasher, Nyala et El Geneina). De plus, le Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions a dispensé une formation aux nouveaux agents de la MINUAD et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. **Le Comité consultatif se félicite que l'Opération continue de participer aux activités de déminage, de même qu'à celles de sensibilisation aux dangers des mines, et il attend avec intérêt d'être informé des résultats obtenus à cet égard dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget.**

#### *Formation*

60. Au paragraphe 141 de son rapport sur le projet de budget de la MINUAD, le Secrétaire général indique que les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2011/12 s'établissent à 3 491 600 dollars. Il est prévu que, durant cette période, 1 500 participants (personnel recruté sur le plan international et personnel recruté sur le plan national ainsi que militaires et personnel de police) suivent des activités de formation, y compris en cours d'emploi dans la zone de la mission et dans le cadre de cours dispensés à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie). Selon le Secrétaire général, le principal objectif du programme de formation de l'Opération est de renforcer les capacités fondamentales et techniques du personnel dans un certain nombre de domaines. Des ressources d'un montant de 717 200 dollars seront également utilisées pour renforcer les capacités nationales dans les domaines de la sécurité et des droits de l'homme en exécution du mandat de l'Opération (voir A/65/740, par. 143 et 144).

61. Le Comité consultatif note qu'il ressort des informations supplémentaires qui lui ont été fournies qu'un grand nombre des cours de formation prévus doivent avoir lieu hors de la zone de la mission (235 des 297 cours destinés au personnel recruté sur le plan international et 84 des 140 cours destinés au personnel recruté sur le plan national). Le Comité consultatif note en outre que le rapport sur le budget de l'Opération indique que près de 50 % du total des ressources demandées pour la formation (1 664 400 dollars sur un total de 3 491 600 dollars) seraient destinés aux voyages (A/65/740, par. 141). **Le Comité consultatif estime que la formation devrait dans toute la mesure possible être dispensée de manière à réduire au minimum les frais de voyage. Le Comité consultatif traite de la question de la**

**formation dans le cadre des missions de maintien de la paix dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

*Désarmement, démobilisation et réinsertion*

62. Le Comité consultatif relève, à la lecture du paragraphe 15 du rapport sur le projet de budget, que durant l'exercice biennal 2011/12, la MINUAD, avec les organismes partenaires des Nations Unies, doit intensifier sa collaboration avec les comités d'État du Darfour et la Commission du Nord-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration s'agissant de planifier et de mettre en œuvre un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, y compris des femmes et des enfants liés aux forces et groupes armés, comme prévu dans l'Accord de paix pour le Darfour et les accords conclus par la suite entre les parties. Comme indiqué aux paragraphes 145 et 146 du même rapport, les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 représentent 4 975 000 dollars, y compris l'appui à la démobilisation librement consentie de 5 500 ex-combattants à raison d'un coût moyen de 635 dollars par personne. Le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, une ventilation des coûts lui a été fournie comme suit : dépenses opérationnelles directes, 150 dollars par personne; lot d'aide à la transition, 180 dollars par personne; transport et réinstallation, 200 dollars par personne; examen médical et soutien psychologique, 60 dollars par personne; conseil en matière de réorientation, 45 dollars par personne. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à une demande qu'il avait faite, que le coût par personne de l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion était plus élevé à la MINUAD que dans les autres missions de maintien de la paix en raison des frais de transport élevés dus à la spécificité géographique du Darfour.

*« Initiatives vertes »*

63. Au paragraphe 26 de son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique que, durant la période 2011/12, la MINUAD continuera de s'efforcer de limiter l'incidence de ses activités sur l'environnement étant donné la fragilité de l'écosystème du Darfour. Dans le cadre de ces efforts, l'Opération se propose d'utiliser des techniques de construction respectueuses de l'environnement (utilisant moins le bois et la brique cuite) et écoénergétiques (privilégiant davantage l'énergie solaire). Lors de l'examen du projet de budget, le Comité consultatif a été aussi informé qu'en janvier 2011 l'Opération avait lancé une campagne intitulée « Un million d'arbres » dont l'objectif était de planter 1 million d'arbres dans les trois années à venir. Au 28 février 2011, 73 000 arbres avaient été plantés. De plus, quatre pépinières ont été créées en collaboration avec le Ministère des forêts du Darfour afin de cultiver chaque année 4 millions de jeunes plants résistant à la sécheresse. Ces jeunes plants seraient alors replantés dans le cadre d'un projet conjoint avec le Programme alimentaire mondial dont la négociation est bien avancée. **Le Comité consultatif félicite la MINUAD de ses « initiatives vertes » et attend avec intérêt des informations sur leur impact.**

*Comité des commissaires aux comptes*

64. À sa demande, le Comité consultatif s'est vu fournir des informations sur les mesures prises et envisagées par l'Opération pour donner effet aux recommandations relatives à l'exercice 2009/10 du Comité des commissaires aux comptes figurant dans le rapport A/65/5 (Vol. II) du Comité. Le Comité consultatif a notamment été informé que pour assurer le strict respect des prescriptions du Manuel des achats concernant les appels d'offres et les évaluations des soumissions (voir A/65/5 (Vol. II), par. 185 et 214), le Comité d'ouverture des plis avait été entièrement réorganisé et des procédures opérationnelles standard relatives aux fonctions et responsabilités du Comité et de ses membres avaient été publiées, ainsi que des directives précises sur le traitement des soumissions tardives. De même, le Comité local des marchés avait été réorganisé et des membres, membres suppléants et un président nommés. Les réunions hebdomadaires du Comité d'ouverture des plis et du Comité local des marchés étaient planifiées de manière qu'il y ait un quorum pour l'examen des dossiers en temps voulu. S'agissant des délais de présentation des demandes de dommages et intérêts (voir A/65/5 (Vol. II), par. 195 à 197), le Comité consultatif a été informé que ces demandes étaient examinées au cas par cas conformément aux directives figurant dans le Manuel des achats et à la politique de gestion des marchés. Le responsable de l'appui à la Mission à la MINUAD avait aussi promulgué des directives désignant la Section de la gestion des marchés comme agent de liaison pour l'examen des dossiers en temps voulu. Des procédures opérationnelles standard, décrivant les fonctions et responsabilités pertinentes, ont également été élaborées et devraient être approuvées sous peu.

65. Dans le rapport susmentionné, le Comité des commissaires aux comptes se déclarait préoccupé par le montant élevé des engagements non réglés dans certaines missions. Il notait en particulier que la MINUAD avait souscrit d'importants engagements non réglés (80,68 millions de dollars, soit 34,7 % du montant des engagements non réglés de l'Opération) le 30 juin 2010, c'est-à-dire le dernier jour de l'exercice, ce qui semblait indiquer que le budget n'était pas correctement géré sur l'ensemble de l'exercice (voir A/65/5 (Vol. II), par. 30). Le Comité relevait aussi l'importance des annulations d'engagements non réglés, soulignant qu'à la MINUAD des engagements d'exercices antérieurs d'un montant total de 92,24 millions de dollars, représentant 49,1 % de la valeur totale, 187,7 millions de dollars, des engagements annulés dans toutes les missions de maintien de la paix actives, avaient été annulés (voir A/65/5 (Vol. II), par. 32). À cet égard, le Comité consultatif rappelle les dispositions de la résolution 64/229 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée notait avec préoccupation l'importance des engagements d'exercices antérieurs annulés par plusieurs missions et demandait une nouvelle fois au Secrétaire général d'améliorer le contrôle exercé sur les engagements. **Le Comité consultatif demande instamment à la MINUAD de prendre les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les engagements non réglés et la gestion des marchés.**

## V. Conclusion

66. Les mesures que doit prendre l'Assemblée générale en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 sont énoncées au paragraphe 94 du rapport sur l'exécution du budget



(A/65/631). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 51 086 900 dollars, ainsi que d'autres recettes/ajustements d'un montant de 124 887 200 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

67. Les mesures que doit prendre l'Assemblée générale en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 sont énoncées au paragraphe 189 du rapport sur le projet de budget (A/65/740). **Le Comité consultatif recommande que, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération au-delà du 31 juillet 2011, l'Assemblée générale ouvre un crédit de 1 694 607 000 dollars pour financer l'Opération pendant la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.**

*Documentation*

- Rapport sur l'exécution de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/631)
- Budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/740)
- Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 – rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/660/Add.13)
- Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/22)
- Résolution 64/285 de l'Assemblée générale sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
- Résolution 1935 (2010) du Conseil de sécurité
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/65/5 (Vol. II)]

## Annexe I

## Dépenses effectives et prévues pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> juillet 2010-28 février 2011			Prévisions du 1 <sup>er</sup> mars au 30 juin 2011			Écart (pourcentage)	Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	1 <sup>er</sup> mars -30 juin 2011 : dépenses prévues	Dépenses effectives, plus dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
<b>Militaires et personnel de police</b>								
Observateurs militaires	11 396,4	7 195,7	4 200,7	4 200,0	11 395,7	0,7	–	
Contingents	520 581,1	325 050,5	195 530,6	188 500,0	513 550,5	7 030,6	1,4	Le solde non utilisé tient au non-déploiement de matériel appartenant aux contingents pour 3 unités d'hélicoptères militaires et 1 unité de surveillance militaire.
Police des Nations Unies	168 188,5	105 382,3	62 806,2	58 950,0	164 332,3	3 856,2	2,3	Le solde non utilisé tient au déploiement plus lent que prévu de membres de la Police des Nations Unies. Ces économies sont annulées en partie par des dépenses plus élevées que prévu en raison du versement de l'intégralité des indemnités de subsistance (missions) à l'ensemble des membres de la Police des Nations Unies déployés.
Unités de police constituées	74 124,4	40 306,6	33 817,8	33 300,0	73 606,6	517,8	0,7	Le solde inutilisé tient au retard intervenu dans le déploiement du matériel appartenant aux contingents.
<b>Total partiel</b>	<b>774 290,4</b>	<b>477 935,1</b>	<b>296 355,3</b>	<b>284 950,0</b>	<b>762 885,1</b>	<b>11 405,3</b>	<b>1,5</b>	

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2010-28 février 2011</i>			<i>Prévisions du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2011</i>			<i>Écart (pourcentage)</i>	<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>1<sup>er</sup> mars -30 juin 2011 : dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives, plus dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>		
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6)/(1)</i>	
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	261 836,5	125 733,7	136 102,8	90 800,0	216 533,7	45 302,8	17,3	Le solde inutilisé s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international et des frais connexes.
Personnel recruté sur le plan national	65 731,7	43 388,2	22 343,5	21 400,0	64 788,2	943,5	1,4	Le solde inutilisé s'explique par la baisse du taux de change entre la devise locale et le dollar des États-Unis.
Volontaires des Nations Unies	24 720,5	16 206,5	8 514,0	7 100,0	23 306,5	1 414,0	5,7	Le solde inutilisé s'explique par des dépenses au titre des indemnités inférieures aux prévisions.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 434,8	2 821,9	1 612,9	1 550,0	4 371,9	62,9	1,4	
<b>Total partiel</b>	<b>356 723,5</b>	<b>188 150,3</b>	<b>168 573,2</b>	<b>120 850,0</b>	<b>309 000,3</b>	<b>47 723,2</b>	<b>13,4</b>	
<b>Dépenses opérationnelles</b>								
Personnel fourni par des gouvernements	279,9	149,6	130,3	128,0	277,6	2,3	0,8	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	203,7	879,6	(675,9)	270,0	1 149,6	(945,9)	(464,4)	Le dépassement de crédits s'explique par le recours non prévu au budget à des services de consultants (processus de paix, droits de l'homme, VIH/sida, eau et environnement et évaluation des installations médicales) du fait du manque de capacités internes.

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2010-28 février 2011</i>			<i>Prévisions du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2011</i>			<i>Écart (pourcentage)</i>	<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>1<sup>er</sup> mars -30 juin 2011 : dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives, plus dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>		
Voyages	4 486,1	6 079,7	(1 593,6)	3 920,0	9 999,7	(5 513,6)	(122,9)	Le dépassement de crédits s'explique par l'appui fourni à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation pour le processus de Doha et les dépenses au titre des déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission pour des patrouilles militaires et de police, les contacts avec la population locale pour promouvoir le dialogue politique et les visites de sites de l'équipe.
Installations et infrastructures	223 259,0	130 607,2	92 651,8	130 671,8	261 279,0	(38 020,0)	(17,0)	Le dépassement de crédits tient au retard pris dans l'achèvement des chantiers prévus sur plusieurs années, se traduisant par le report à 2010/11 de certains projets censés être achevés en 2009/10.
Transports terrestres	32 302,9	19 142,7	13 160,2	13 100,0	32 242,7	60,2	0,2	
Transports aériens	261 957,4	137 957,2	124 000,2	120 038,0	257 995,2	3 962,2	1,5	Le solde inutilisé tient au non-déploiement de trois avions et de quatre hélicoptères
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	
Communications	53 740,6	25 381,7	28 358,9	28 300,0	53 681,7	58,9	0,1	
Informatique	23 590,6	12 029,1	11 561,5	11 500,0	23 529,1	61,5	0,3	
Services médicaux	26 931,5	11 006,9	15 924,6	15 850,0	26 856,9	74,6	0,3	
Matériel spécial	8 120,2	4 054,9	4 065,3	4 000,0	8 054,9	65,3	0,8	
Fournitures, services et matériel divers	38 241,7	29 602,0	8 639,7	11 500,0	41 102,0	(2 860,3)	(7,5)	Le dépassement de crédits tient aux frais bancaires et aux coûts

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2010-28 février 2011</i>			<i>Prévisions du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2011</i>			<i>Écart (pourcentage)</i>	<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>1<sup>er</sup> mars -30 juin 2011 : dépenses prévues</i>	<i>Dépenses effectives, plus dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011</i>		
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) +(4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>		
								de transaction supérieurs aux prévisions en dehors de Khartoum.
Projets à effet rapide	4 000,0	2 352,1	1 647,9	1 647,9	4 000,0	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>677 113,6</b>	<b>379 242,7</b>	<b>297 870,9</b>	<b>340 925,7</b>	<b>720 168,4</b>	<b>(43 054,8)</b>	<b>(6,4)</b>	
<b>Total brut</b>	<b>1 808 127,5</b>	<b>1 045 328,1</b>	<b>762 799,4</b>	<b>746 725,7</b>	<b>1 792 053,8</b>	<b>16 073,7</b>	<b>0,9</b>	
Recettes provenant des contributions du personnel	31 632,4	15 348,7	16 283,7	10 154,0	25 502,7	6 129,7	19,4	
<b>Total net</b>	<b>1 776 495,1</b>	<b>1 029 979,4</b>	<b>746 515,7</b>	<b>736 571,7</b>	<b>1 766 551,1</b>	<b>9 944,0</b>	<b>0,6</b>	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>1 808 127,5</b>	<b>1 045 328,1</b>	<b>762 799,4</b>	<b>746 725,7</b>	<b>1 792 053,8</b>	<b>16 073,7</b>	<b>0,9</b>	

## Annexe II

**Récapitulatif par composante des modifications  
de tableau d'effectifs proposées pour l'Opération  
hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour  
(exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Direction administrative et administration</b>			
Bureau du Représentant spécial conjoint	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Bureau du Chef de cabinet+1	+1	D-1	Réaffectation du Chef de cabinet adjoint de la Section des services de sûreté et de sécurité
	+1	P-5	Réaffectation du Chef de bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination
	-2	P-3	Suppression de postes de responsable de la remontée de l'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-2	Suppression d'un poste de responsable adjoint de la remontée de l'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-2	SM	Transformation de postes d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+2	GN	Transformation de postes d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transfert d'un poste de chauffeur du Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	-1	P-3	Suppression d'un poste d'analyste de l'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-2	Suppression d'un poste d'analyste adjoint de l'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-2	Suppression d'un poste de responsable adjoint de la remontée de l'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<b>Total partiel</b>	<b>-3</b>		
<b>Composante 1: processus de paix</b>			
Division des affaires politiques	-1	P-4	Suppression d'un poste de spécialiste des questions politiques en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste des questions politiques en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Division de la communication et de l'information	-2	P-4	Suppression de postes de fonctionnaire de l'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-4	Suppression d'un poste de producteur TV/vidéo en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-2	P-3	Suppression de postes de fonctionnaire de l'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste de producteur TV/vidéo en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression de postes de réalisateur d'émissions radiophoniques en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Suppression d'un poste de fonctionnaire de l'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-2	SM	Suppression de postes d'assistant d'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-2	SM	Suppression de postes de réalisateur d'émissions radiophoniques en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Suppression d'un poste de technicien de radiodiffusion en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Suppression d'un poste de technicien de studio en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste de photographe en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste de photographe en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Section des affaires civiles	-7	P-3	Suppression de postes de spécialiste des affaires civiles en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-7	P-2	Suppression de postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation	-1	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste des affaires politiques [financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)] en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Mécanisme conjoint d'appui et de coordination	-1	P-5	Réaffectation d'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) au Bureau du Chef de cabinet
	-2	P-3	Suppression de postes de spécialiste des affaires politiques en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Bureau de liaison de Khartoum	-1	P-4	Suppression d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-4	Suppression d'un poste de fonctionnaire de l'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire de l'information en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste de réalisateur d'émissions radiophoniques en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<b>Total partiel</b>	<b>-40</b>		
<b>Composante 2 : sécurité</b>			
Division de la police	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-5	GN	Réaffectation de postes d'assistant aux services linguistiques à la Section des finances
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	-2	P-3	Suppression de postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-9	P-2	Suppression de postes de spécialiste adjoint du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<b>Total partiel</b>	<b>-46</b>		
<b>Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme</b>			
Groupe de la protection de l'enfance	-1	P-4	Suppression d'un poste de spécialiste de la protection de l'enfance en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-4	P-3	Suppression de postes de spécialiste de la protection de l'enfance en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes	-2	P-4	Suppression de postes de spécialiste de la problématique hommes-femmes en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Section des droits de l'homme	-1	P-4	Suppression d'un poste de spécialiste des droits de l'homme en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-9	P-3	Suppression de postes de spécialiste des droits de l'homme en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-7	P-2	Suppression de postes de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire	-1	P-4	Suppression d'un poste de spécialiste des affaires judiciaires en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-2	P-3	Suppression de postes d'agent pénitentiaire en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<b>Total partiel</b>	<b>-46</b>		
<b>Composante 4 : coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement</b>			
Division de la stratégie de protection et de la coordination (ancien Bureau de liaison pour les affaires humanitaires)	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement	-5	P-2	Suppression de postes de spécialiste adjoint des affaires humanitaires en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale



<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-2	GN	Suppression de postes de chauffeur
	-1	GN	Transfert d'un poste de chauffeur au Bureau du Chef de cabinet
<b>Total partiel</b>	<b>-9</b>		
<b>Composante 5 : appui</b>			
Équipe Déontologie et discipline	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif [financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)] en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant administratif [financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)] en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Groupe du VIH/sida	-1	P-2	Suppression d'un poste de spécialiste du VIH/sida adjoint de 1e classe en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	P-3	Réaffectation d'un poste de responsable de la coordination du Bureau du chef du Service de gestion des achats et des marchés
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission			
<i>Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la Mission</i>	-1	D-1	Transfert du poste de directeur adjoint de l'appui à la Mission au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
	+1	P-4	Réaffectation du responsable de la coordination – gestion des projets de la Section des achats
	-1	P-4	Suppression d'un poste de fonctionnaire des finances en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	GN	Réaffectation d'un poste d'assistant de bureau au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
	-1	GN	Réaffectation d'un poste de chauffeur au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
	-1	P-4	Suppression d'un poste de fonctionnaire du budget en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<i>Section du budget</i>			
<i>Commission d'enquête</i>	-1	P-4	Suppression d'un poste de fonctionnaire de la Commission d'enquête en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	
<i>Section de l'appui à la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU</i>	-1	P-4	Suppression d'un poste de fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-3	SM	Suppression de postes de fonctionnaire et d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant chargé du matériel et de la gestion des stocks en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-2	SM	Transformation de postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	+2	GN	Transformation de postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant chargé du matériel et de la gestion des stocks en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant chargé du matériel et de la gestion des stocks en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
<i>Services administratifs</i>				
<i>Équipe des collaborateurs directs du Chef des Services administratifs</i>	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
<i>Section des finances</i>	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire des finances en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant (finances) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	+5	GN	Réaffectation de postes d'assistant (finances) de la Division de la police	
	-2	SM	Transformation de postes d'assistant (finances) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	+2	GN	Transformation de postes d'assistant (finances) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	<i>Section des services généraux</i>	-1	P-5	Réaffectation du poste de chef de la Section des services généraux au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
		+1	P-4	Chef du Groupe de la gestion des installations
+4		P-3	Fonctionnaires chargés de la gestion des installations	
+1		SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations	
+16		SM	Assistants (gestion des installations)	
+78		VNU	Assistants (gestion des installations)	
+45		VNU	Assistants (gestion des installations)	
-1		P-4	Suppression d'un poste de spécialiste des réclamations en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
-2		P-3	Suppression de postes de responsable des services généraux en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
-1		P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire chargé de la cession du matériel en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant chargé des services généraux en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale		

Transfert  
du Groupe de  
la gestion des  
installations  
de la Section  
du génie

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-2	SM	Suppression de postes d'administrateur de base de données en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-3	SM	Suppression de postes de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-3	SM	Suppression de postes de fonctionnaire/assistant chargé de la cession du matériel en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant chargé de la cession du matériel en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant chargé de la cession du matériel en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant rations en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant rations en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant chargé des réclamations en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant chargé des réclamations en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Réaffectation d'un poste d'assistant chargé de la cession du matériel au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
	-1	SM	Réaffectation d'un poste d'assistant chargé de la réception et de l'inspection au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
<i>Section des ressources humaines</i>	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif (Groupe des voyages) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant administratif (Groupe des voyages) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<i>Section des services médicaux</i>	-1	P-3	Suppression d'un poste de médecin en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste de pharmacien en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<i>Groupe du soutien psychologique et matériel</i>	-1	P-4	Suppression d'un poste d'agent d'aide sociale en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste de conseiller du personnel en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-2	SM	Suppression de postes d'assistant (conseil au personnel) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-2	SM	Transformation de postes d'assistant (conseil au personnel) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+2	GN	Transformation de postes d'assistant (conseil au personnel) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<i>Section de la formation</i>	-2	P-4	Suppression de postes de fonctionnaire chargé de la formation en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire chargé de la formation en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Service de gestion des achats et des marchés			
<i>Bureau du Chef du Service de gestion des achats et des marchés</i>	-1	P-3	Réaffectation d'un poste de fonctionnaire d'administration au Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de l'administration
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<i>Section de la gestion des marchés</i>	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des marchés en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-2	SM	Transformation de postes d'assistant chargé de la gestion des marchés en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+2	GN	Transformation de postes d'assistant chargé de la gestion des marchés en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<i>Section des achats</i>	-1	P-4	Réaffectation d'un poste de fonctionnaire chargé des achats au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire chargé des achats et des marchés en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant aux achats en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant aux achats en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
Service de l'informatique et des communications			
<i>Section des communications</i>	-1	P-3	Suppression d'un poste de responsable des télécommunications en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-2	SM	Suppression de postes d'assistant aux télécommunications et de technicien en télécommunications en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-5	SM	Transformation de postes de technicien en télécommunications en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+5	GN	Transformation de postes de technicien en télécommunications en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<i>Section de l'informatique</i>	-1	P-4	Suppression d'un poste d'informaticien en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste d'informaticien en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-5	SM	Suppression de postes de technicien en informatique en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste de technicien en informatique en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	GN	Transformation d'un poste de technicien en informatique en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Réaffectation d'un poste d'informaticien/de technicien en informatique au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
<i>Services d'appui intégrés</i>			
<i>Bureau du Chef</i>	-2	SM	Suppression de postes de fonctionnaire/d'assistant chargé de la logistique en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-2	SM	Transformation de postes d'assistant chargé de la logistique en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+2	GN	Transformation de postes d'assistant chargé de la logistique en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-3	SM	Transformation de postes d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+3	GN	Transformation de postes d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<i>Centre des opérations logistiques conjointes</i>	-1	P-4	Réaffectation d'un poste de fonctionnaire chargé de la logistique au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
<i>Section des opérations aériennes</i>	-1	P-4	Réaffectation du poste de responsable du terrain d'aviation au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-3	Suppression d'un poste de responsable météo en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-1	Suppression d'un poste de fonctionnaire adjoint chargé des opérations aériennes en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-2	P-2	Suppression de postes de responsable météo adjoint en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-3	SM	Suppression de postes de responsable météo en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-4	SM	Suppression de postes d'assistant aux opérations aériennes en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Réaffectation d'un poste de responsable météo au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
<i>Section des systèmes d'information géographique</i>	-1	P-3	Suppression d'un poste de spécialiste de l'information géographique en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	P-2	Suppression d'un poste de spécialiste de l'information géographique (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant (information géographique) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<i>Section du contrôle des mouvements</i>	-1	P-3	Suppression d'un poste d'agent de régulation des mouvements en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-3	SM	Suppression de postes d'agent de régulation des mouvements et d'assistant au contrôle des mouvements en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-5	SM	Transformation de postes d'assistant au contrôle des mouvements en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	
<i>Section des approvisionnements</i>	+5	GN	Transformation de postes d'assistant au contrôle des mouvements en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-1	P-4	Suppression d'un poste de spécialiste (hors classe) de l'approvisionnement en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-1	P-4	Suppression d'un poste de chef du Groupe de l'approvisionnement général en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-5	SM	Suppression de postes de fonctionnaire de l'approvisionnement, d'assistant à l'approvisionnement et de fonctionnaire chargé du contrôle de la qualité en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant à l'approvisionnement en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
<i>Section des transports</i>	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant à l'approvisionnement en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-2	P-3	Suppression de postes de fonctionnaire chargé des transports en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-5	SM	Suppression de postes de fonctionnaire et d'assistant chargé des transports en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-5	SM	Suppression de postes de mécanicien auto en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-3	SM	Transformation de postes d'assistant chargé des transports en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	+3	GN	Transformation de postes d'assistant chargé des transports en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	-2	SM	Transformation de postes de mécanicien auto en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	+2	GN	Transformation de postes de mécanicien auto en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
	<i>Section du génie</i>	-1	P-4	Chef du Groupe de la gestion des installations
		-4	P-3	Fonctionnaires chargés de la gestion des installations
-1		SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations	
-16		SM	Assistants (gestion des installations)	
78		VNU	Assistants (gestion des installations)	
-45		VNU	Assistants (gestion des installations)	
-1		P-2	Suppression d'un poste d'ingénieur associé en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
-1		SM	Suppression d'un poste d'assistant Génie en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
-1		SM	Suppression d'un poste de mécanicien (générateurs) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
-1		SM	Suppression d'un poste d'assistant au contrôle du matériel et des équipements en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale	
-4	SM	Suppression de postes d'assistant (gestion des installations) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale		

Transfert  
du Groupe  
de la gestion  
des installations  
vers la Section  
des services  
généraux

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-2	SM	Transformation de postes d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+2	GN	Transformation de postes d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-3	SM	Transformation de postes d'assistant (gestion des installations) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+3	GN	Transformation de postes d'assistant (gestion des installations) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<i>Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement</i>	-6	SM	Suppression de postes de technicien (approvisionnement en eau et assainissement) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-4	SM	Suppression de postes d'assistant Génie en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	GN	Réaffectation d'un poste d'assistant Génie au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
<i>Section de la sécurité et de la sûreté</i>			
<i>Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel au Darfour</i>	-1	D-1	Réaffectation du poste de conseiller principal pour la sécurité du Représentant spécial conjoint au Bureau du Chef de cabinet
	-1	P-3	Suppression du poste d'assistant spécial en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<i>Section de la sécurité et de la sûreté</i>	-1	SM	Suppression d'un poste de technicien de la base de données sur les incidents en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Suppression d'un poste d'agent de sécurité en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant de sécurité en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant de sécurité en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	-1	SM	Transformation d'un poste de garde de sécurité en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
	+1	GN	Transformation d'un poste de garde de sécurité en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale
<b>Total partiel</b>	<b>-117</b>		
<b>Centre de services régional (Entebbe)</b>			
	+1	D-1	Transfert d'un poste de chef du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission au Centre de services régional
	+1	P-5	Réaffectation d'un poste de chef de la Section des services généraux au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements
	+1	P-4	Réaffectation d'un poste de chef de groupe du Centre mixte des opérations logistiques au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements
	+1	P-4	Réaffectation d'un poste d'agent chargé des transports de la Section des transports aériens au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	SM	Réaffectation d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines de la Section des services généraux à la Section chargée des indemnités pour frais d'études
	+1	SM	Réaffectation d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines de la Section des services généraux à la Section chargée des indemnités pour frais d'études
	+1	SM	Réaffectation d'un poste de fonctionnaire chargé de la formation de la Section des technologies de l'information au Centre régional de formation et de conférence
	+1	SM	Réaffectation d'un poste d'agent chargé des transports de la Section des transports aériens au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements
	+1	GN	Réaffectation d'un poste d'assistant administratif de la Section de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à la Section chargée des indemnités pour frais d'études
	+1	GN	Réaffectation d'un poste de commis d'administration du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission au Centre régional de formation et de conférence
	+1	GN	Réaffectation d'un poste de commis d'administration du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission au Centre régional de formation et de conférence
<b>Total partiel</b>	<b>+11</b>		
<b>Total (MINUAD)</b>	<b>-231</b>		

**Total**

Personnel recruté sur le plan international	-252
Personnel recruté sur le plan national	+22
Volontaires des Nations Unies	-
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	
Recruté sur le plan international	-2
Recruté sur le plan national	+1

*Abréviations* : SM = Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = volontaire des Nations Unies.



## Annexe III

### État d'avancement des projets à effet rapide au cours des quatre derniers exercices financiers

Domaines d'intervention	2007/08			2008/09			2009/10*			2010/11				
	Approuvé	Terminé	En cours	Approuvé	Terminé	En cours	Approuvé	Terminé	En cours	Lancement prévu le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Approuvé	Terminé	En cours	Lancement prévu le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Éducation	20	20	–	73	32	41	107	5	98	4	71	–	–	71
Santé	6	6	–	12	4	8	11	2	9	–	11	–	–	11
Eau	6	6	–	4	3	1	27	1	25	1	6	–	–	6
Assainissement	1	1	–	20	11	9	11	–	10	1	4	–	–	4
Environnement	–	–	–	6	3	3	3	–	1	2	–	–	–	–
Agriculture	4	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Développement local	1	1	–	7	1	6	28	1	23	4	2	–	–	2
Formation de revenu	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–
Autonomisation des femmes	4	3	1	2	1	1	10	1	6	4	5	–	–	5
Logement/état de droit	1	1	–	3	–	3	7	–	5	2	5	–	–	5
Règlement des différends	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>128</b>	<b>55</b>	<b>73</b>	<b>204</b>	<b>10</b>	<b>177</b>	<b>18</b>	<b>106</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>106</b>

\* Les chiffres ne tiennent pas compte de 2 projets approuvés reportés de l'exercice 2008/09, mais font apparaître 8 projets mis en œuvre pendant l'exercice 2010/11.

<i>Domaine d'intervention</i>	<i>Total général</i>			<i>Lancement prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2011</i>
	<i>Approuvé</i>	<i>Terminé</i>	<i>En cours</i>	
Éducation	271	57	139	75
Santé	40	12	17	11
Eau	43	10	26	7
Assainissement	36	12	19	5
Environnement	9	3	4	2
Agriculture	4	4	–	–
Développement local	38	3	29	6
Formation de revenu	1	–	1	–
Autonomisation des femmes	21	5	8	9
Logement/état de droit	16	1	8	7
Règlement des différends	2	–	–	2
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>107</b>	<b>251</b>	<b>124</b>